

Faen infos

Réforme des rythmes scolaires

Installée le 7 juin 2010 par le ministre de l'Éducation nationale, la « Conférence nationale sur les rythmes scolaires » a organisé ses travaux en deux temps.

Le premier s'est clos le 15 janvier 2011 avec la remise au ministre du rapport de synthèse des auditions, des débats en académies et des échanges sur Internet.

Dans un second temps, la Conférence a formulé des orientations et des propositions au ministre.

Les « 10 mesures pour des rythmes plus équilibrés » qui lui sont soumises se fixent pour objectif principal la réussite de tous les élèves. Rien de moins !

Si la réussite de tous les élèves ne dépendait que des rythmes scolaires ce serait trop simple et cela se saurait.

Parmi les autres objectifs qu'elle s'est assignée (prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant, la continuité entre le temps de l'école et le temps familial), la Conférence, au détour d'un paragraphe, annonce la couleur : il s'agit de « contribuer au rapprochement de l'école primaire et du collège pour aller vers une école du socle commun ». Tous les projets ministériels conduisent actuellement à cette « école du socle », génératrice de substantielles économies.

L'intérêt de l'élève n'est qu'un prétexte bien commode. Car **le rythme de vie de l'enfant dépend le plus souvent du rythme de travail et de vie de ses parents (augmentation du temps de travail, allongement de la durée du transport...).**

Rappelons que les enfants ont en moyenne déjà perdu une heure de sommeil ces dernières années.

La FAEN n'est pas favorable à l'aménagement des rythmes scolaires tel qu'il nous est proposé parce que **les conditions de travail des personnels** s'étant déjà fortement dégradées depuis plus de vingt ans, il n'est pas question de les aggraver davantage.

Examens – session 2012

Des dates à retenir ...



- Les épreuves du **DNB** se dérouleront les jeudi 28 et vendredi 29 juin 2012.
- La première épreuve écrite du **baccalauréat** aura lieu le lundi 18 juin 2012.
- Pour les classes de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème et 2nde générale et technologique, les **conseils de classe** du troisième trimestre devraient avoir lieu à compter du mercredi 13 juin 2012.
- Pour les classes de 1ère et terminale, ils commenceront le lundi 11 juin 2012.

Pour plus de détails et de précisions, se reporter au **Bulletin Officiel n° 45 du 8 décembre 2011**. Note de service « Orientation et examens ».

Temps partiel

Les collègues désirant exercer à temps partiel en 2012-2013 en ont fait (ou sont sur le point d'en faire) la demande .

Nous vous rappelons que les demandes d'exercice à temps partiel, de réintégration ou de modification de quotité restent recevables jusqu'à la date réglementaire de dépôt des demandes fixées par le décret 2002-1389 du 21 novembre 2002, soit le 31 mars 2012.

Cette date est impérative. Au-delà de cette date, aucune modification ne sera accordée, sauf raison impérieuse.

**Toute l'équipe du FAEN Infos
vous souhaite
de très bonnes fêtes
de fin
d'année**





Socle commun

Dans son rapport sur la mise en œuvre du socle commun, le Haut Conseil de l'Éducation conclut qu'« en raison de l'importance des premières années de scolarité pour la maîtrise du socle commun, il est capital que la Nation prête une attention toute particulière à son école primaire, notamment au premier cycle de la scolarité obligatoire, les lacunes dans les apprentissages de ces années-là ayant des répercussions négatives sur toute la scolarité ultérieure ».

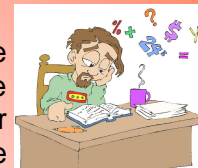
Dans ses préconisations, le HCE souhaite la mise en œuvre des écoles du socle commun rapprochant école primaire et collège dans un même ensemble.

Il signale que les dispositifs de rattrapage ou de soutien pour les élèves ne maîtrisant pas les compétences du socle doivent « à terme constituer l'exception, sous peine de devenir de nouvelles filières de relégation ».

Le HCE estime par ailleurs que la formation des enseignants constitue l'une des conditions de la réussite de la réforme et que chaque enseignant doit se sentir responsable de l'acquisition du socle.

Le SNCL rappelle son opposition au rapprochement école primaire-collège qui aboutirait à la création d'un corps unique d'enseignants dont l'horaire, à terme, serait aligné sur les 27 heures actuelles des professeurs des écoles et qui constituerait un retour en arrière de cinquante ans.

Faute d'être en mesure de donner à tous les élèves le niveau nécessaire pour rentrer au collège, on pratique une fuite en avant en primarisant celui-ci, espérant ainsi que les enseignants du premier degré pourront, en y intervenant, continuer à faire acquérir les fondamentaux à ceux qui n'y sont pas parvenus.



Ce faisant, l'État sacrifierait délibérément les autres...

Manuels et programmes scolaires

Pour répondre aux polémiques qui ont récemment secoué le landerneau politico-médiatique (utilisation jugée abusive du terme « Shoah » dans les programmes d'histoire, théorie du genre en SVT...), la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale a organisé un groupe de travail sur l'élaboration des manuels et des programmes scolaires.



La FAEN y était représentée.

Pour ce qui est des manuels scolaires, la FAEN a pris position pour affirmer qu'ils sont affaire de spécialistes pour leur élaboration et leur usage et qu'il n'est pas du ressort de la représentation nationale que de participer à leur conception, la Nation se bornant à donner l'impulsion au travers des programmes nationaux.

Ces programmes nationaux étant établis en concertation étroite avec les inspecteurs disciplinaires, il est essentiel que soit davantage prise en compte l'expertise professionnelle des professeurs qui les utilisent.

Le rôle de l'École est de fournir aux élèves les outils (connaissances scientifiques, formation de l'esprit critique...) nécessaires à se forger une opinion personnelle. C'est la mission du professeur, par la maîtrise de sa discipline, que de les conduire sur ce chemin.

Cependant, leur formation initiale et continue étant aujourd'hui insuffisantes, ils devraient pouvoir disposer des outils d'accompagnement leur permettant d'exercer leur liberté pédagogique..



Afin d'éviter de nouvelles polémiques publiques, ce qui était le souci essentiel de la Commission, nous avons réaffirmé le rôle du CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), instance consultative représentant les personnels, les usagers et partenaires de l'État dans l'action éducative.



Nous avons proposé de redonner à cette instance le rôle et les moyens qu'elle devrait avoir pour exercer son droit de regard sur l'élaboration des programmes.